



AIDES COMMUNALES - MAIRIE D'ANTILLY

Permis de conduire

L'aide au permis de conduire est réservée aux personnes résidant dans la commune depuis plus d'un an. Elle concerne uniquement les permis VL / catégorie B et ce quelle que soit l'auto-école fréquentée. L'aide est attribuée une seule fois par personne. Le demandeur doit remplir le formulaire ci-dessous et remettre son dossier à la mairie durant l'année de préparation des épreuves du permis de conduire.

Montant de l'aide: 300 €

Coordonnées du demandeur :

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉLÉPHONE (PORTABLE) :

Justificatifs à fournir :

- * 1 Relevé d'Identité Bancaire aux coordonnées du demandeur
- * 1 copie du devis ou contrat de l'auto-école accepté par le demandeur
- * 1 copie d'un justificatif de domicile de plus d'un an (ou certificat d'hébergement et justificatif de domicile du parent de plus d'un an)

Fait à, le.....

Signature :